Petites Effiches Ladiciaires Associés

Gazette du Palais • LA LOI • LE QUOTIDIEN JURIDIQUE

405e année - 29 juin 2016 - nº 129 - 1,60 €

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

JURISPRUDENCE

Page 4

■ **Sûretés / Garanties** Yannick Blandin

Gage des stocks et gage de droit commun : caractère impératif du gage des stocks (Cass. ass. plén., 7 déc. 2015)

CHRONIQUE

Page 8 Pierre Arhel

■ Droits européen et de l'UE Activité des juridictions de l'Union européenne en droit de la concurrence (Janvier 2016)

CULTURE

Page 23

■ **Bibliophilie**Bertrand Galimard Flavigny **Déjà la censure**



JURISPRUDENCE Sûretés / Garanties

Gage des stocks et gage de droit commun : caractère impératif du gage des stocks 113m4

Yannick BLANDIN, maître de conférences de droit privé à l'université d'Auvergne, Centre Michel de l'Hospital (EA 4232)

En raison des défauts du gage des stocks du Code de commerce et principalement de l'interdiction du pacte commissoire, les professionnels préfèrent souvent recourir au gage de droit commun lorsqu'il s'agit de grever des marchandises. Ce choix ne leur est cependant pas offert, le gage des stocks ayant un caractère impératif.

Cass. ass. plén., 7 déc. 2015, n° 14-18435, Sté MJA et a. c/ Sté Bank of London and The Middle East PLC, PBRI

La Cour:

(...)

Sur le moyen unique, pris en sa première branche :

Vu les articles 2333 du Code civil et L. 527-1 du Code de commerce, tels qu'ils résultent de l'ordonnance n° 2006-346 du 23 mars 2006, ratifiée par la loi n° 2007-212 du 20 février 2007;

Attendu, selon l'arrêt attaqué, rendu sur renvoi après cassation (Cass. com., 19 février 2013, pourvoi n° 11-21763), que la société Recovco Affimet (la société), mise en redressement judiciaire le 19 janvier 2009, a fait l'objet d'un plan de cession puis d'une liquidation judiciaire le 14 sep-

tembre 2009; que la Bank of London and The Middle East PLC (la banque), qui avait consenti à la société, par acte du 17 décembre 2007, un prêt garanti par un gage sans dépossession portant sur un stock de marchandises et comprenant un pacte commissoire, a résilié le contrat de crédit pour non-paiement des échéances le 9 janvier 2009, notifié à la société la réalisation de son gage le 16 janvier 2009, puis revendiqué le stock constituant l'assiette de son gage le 21 avril 2009 ; que, par ordonnance du 30 octobre 2009, le jugecommissaire a ordonné la restitution à la banque du stock existant à la date du 16 janvier 2009, ou de sa contre-valeur, et a « donné acte » à celle-ci de ce qu'elle était en droit de réclamer le paiement de celui consommé postérieurement à cette date:

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites affiches

annonces@petites-affiches.com 2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01 Tél. : 01 42 61 56 14 gazettedupalais.com



annonceslegales@gazette-du-palais.com 12, place Dauphine - 75001 Paris Tél. : 01 44 32 01 50 le-quotidien-juridique.com



annonces@le-quotidien-juridique.com 12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris Tél. : 01 49 49 06 49 laloi.com



loiannonce@laloi.com 33, rue des Jeûneurs - 75002 Paris Tél. : 01 42 34 52 34